



Communiqué du président de la SCC

La Société Centrale Canine communique à la suite des annonces du Président de la République et du Gouvernement afin de lutter efficacement contre la propagation du COVID-19. Pour limiter la durée et les conséquences de cette épidémie, et du confinement mis en place pour une durée provisoire de 2 semaines, nous comptons sur votre civisme pour respecter scrupuleusement les règles édictées par les autorités gouvernementales.

La direction de la SCC est en lien avec le Ministère de l'Agriculture et les différentes instances actrices de la filière afin d'obtenir des réponses précises sur des points spécifiques impactant le monde de l'élevage et répondre à vos questions. A ce jour, il n'existe aucun système dérogatoire vous permettant de circuler, soit pour vous rendre à une saillie, soit pour la livraison d'un chiot sevré.

La seule dérogation concernant l'animal de compagnie est inscrite dans l'attestation de déplacement dérogatoire qui prévoit *des déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes et aux besoins des animaux de compagnie.* à l'exclusion de toute pratique sportive collective.

La profession vétérinaire continue d'assurer le service auprès des animaux nécessitant des soins qui ne peuvent être différés sans mettre en danger leur santé, d'assurer la continuité de la surveillance individuelle ou collective des maladies contagieuses.

A l'heure actuelle, l'Ordre des Vétérinaires demande aux vétérinaires de « reporter la vaccination des animaux domestiques pendant toute la période de confinement déterminée par le gouvernement afin de limiter les risques de contamination pour les équipes soignantes et les propriétaires par le Covid-19. La vaccination, de même que les actes de médecine préventive, ne relèvent pas d'une situation d'urgence vitale pour l'animal ».

Nous avons interrogé le ministère sur la question particulière de l'identification et la primo-vaccination des portées afin notamment de limiter le risque de résurgence de certaines épidémies dans les élevages où il existe des risques avérés de pathologie. Dans l'immédiat, nous vous invitons à prendre contact avec votre praticien, par téléphone, qui saura évaluer l'urgence et la priorisation des besoins.

Vos questions sont nombreuses, et en dépit de la fermeture du siège de la SCC, les équipes restent mobilisées pour répondre aux nombreux mails et gérer l'essentiel. Des mesures exceptionnelles ont été prises par la SCC dès le début du confinement pour vous permettre :

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

FEDERATION NATIONALE AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE





CENTRALE
CANINE

- 1- De poursuivre toutes vos déclarations en ligne
- 2- De procéder à vos demandes d'inscription avec édition d'un document provisoire d'inscription envoyé automatiquement par mail
- 3- De rendre possible, une déclaration de saillie avec des reproducteurs non confirmés (conditions complètes dans le communiqué du 16 Mars 2020)
- 4- De ne pas être impacté par des pénalités de retard

Nous vous rappelons enfin que, jusqu'à nouvel ordre, tous les clubs d'éducation ou d'utilisation doivent être fermés et que toutes les manifestations sont annulées. Les reports de ces manifestations seront étudiés ultérieurement lorsque nous serons sortis du confinement.

L'équipe de Direction reste à l'écoute et poursuit son action, un point de situation quotidien a été instauré afin de gérer au mieux cette crise sans précédent.

A titre personnel, j'ai une pensée particulière pour tout le personnel soignant, en 1^{ère} ligne, et à tous ceux qui contribuent à assurer la continuité des services de 1^{ère} nécessité. Ils font un travail remarquable sur le terrain.

J'ai une pensée pour les bénévoles des Canines Territoriales, des Clubs de Race, et des Clubs d'Utilisation dont l'activité a été suspendue brusquement.

J'ai évidemment une pensée pour vous, professionnels de l'élevage, qui êtes durement confrontés aux difficultés de votre métier dans un contexte de confinement.

Je vous souhaite à tous bon courage, prenez soin de vous, de vos familles, de vos proches.

Michel MOTTET,
Président de la SCC

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

FEDERATION NATIONALE AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

